

14 fév 2026 -16:42

Appartient à [Conseil des ministres du 13 février 2026](#)

Skeyes : prise en considération de divers suppléments de traitement pour le calcul des pensions

Sur proposition du ministre des Pensions, Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prenant en compte le traitement variable et les compléments de traitement dans le calcul de la pension pour un certain nombre de grades introduits chez skeyes.

Suite à l'accord collectif conclu entre l'entreprise publique autonome skeyes, compétente en matière de contrôle aérien, et les syndicats, plusieurs nouveaux grades ont été introduits chez skeyes (Contrôleur en chef de la circulation aérienne TOWER, Expert ATS CANAC50, Expert ATS TOWER et Expert ATS TOWER50), auxquels sont associés un traitement variable ou des suppléments de traitement. Depuis l'introduction de ces nouveaux grades en 2020, skeyes paie des cotisations sociales suffisantes pour financer le coût des pensions qui y correspond. Le projet vise à les inscrire dans la loi afin ils soient pris en compte dans le calcul de la pension.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal relatif à la prise en considération en matière de pension de divers suppléments de traitement accordés aux membres du personnel de skeyes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfi.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfi.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfi.be